

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉFECTURE de la CHARENTE-MARITIME

Il sera procédé du vendredi 4 avril 2025 au vendredi 18 avril 2025 inclus, soit durant 15 jours, à une enquête publique préalable à une autorisation environnementale relative au projet d'extension de chais situé lieu-dit Les Cordeliers sur la commune de Saint-Sauvant, déposée par la société DISTILLERIE MERLET ET FILS SAS.

Les activités sont classées sous la rubrique 4755-2.a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le régime de l'autorisation.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : société DISTILLERIE MERLET ET FILS SAS, dont le siège social se situe 40 rue de Chevessac 17610 Saint-Sauvant – Contact : Monsieur Pierre MERLET – pierre.merlet@merlet.fr

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête, le dossier, les avis émis peuvent être consultés sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public).

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr.

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie de Saint-Sauvant.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Henri BOSQ est désigné en qualité de commissaire enquêteur et Mme Béatrice AUDRAN, en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

Durant toute l'enquête, un exemplaire du dossier et un registre d'enquête seront mis à la disposition du public à la mairie de Saint-Sauvant, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées à la mairie de Saint-Sauvant à l'adresse suivante : 10 rue du Marché 17610 Saint-Sauvant, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir les observations orales ou écrites, à la mairie de Saint-Sauvant, dans les conditions suivantes :

- le vendredi 4 avril 2025 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 18 avril 2025 de 14h00 à 17h00

Il transmettra le dossier de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées au Préfet, dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L123-15 du Code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), à la mairie de Saint-Sauvant où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions auprès du Préfet dans les conditions prévues aux articles L300-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration.